



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/2009/1
24 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-septième réunion plénière
Genève, 8-10 juin 2009
Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORTS DES RÉUNIONS DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE DES
STATISTICIENS EUROPÉENS ET RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES
ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES RELEVANT DE LA CONFÉRENCE**

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE DES
STATISTICIENS EUROPÉENS DES 20 ET 21 OCTOBRE 2008**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des règles et procédures régissant les travaux de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau (ECE/CES/2007/8), adoptées par la Conférence à sa cinquante-troisième réunion plénière. Conformément à ces règles et procédures, le Bureau fait fonction d'organe directeur de la Conférence. Ses réunions ont normalement lieu en février et octobre de chaque année. Le présent rapport inclut les décisions adoptées par le Bureau à sa réunion d'octobre 2008 concernant les travaux réalisés sous les auspices de la Conférence.

La documentation de la réunion est disponible à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/stats/documents/2008.10.bureau.htm>.

I. INTRODUCTION

1. Le Bureau a tenu sa première réunion de 2008/09 à Washington, les 20 et 21 octobre 2008, à l'invitation de la Banque mondiale. Les membres ci-après du Bureau étaient présents: M^{me} H. Jeskanen-Sundström (Présidente); M. P. Hackl; M. B. Pink; M. E. Pereira Nunes; M. G. O'Hanlon; M. A. Kosarev (représentant M. V. Sokolin); M^{me} A. Zigure; et M^{me} K. Wallman. Les observateurs permanents ci-après étaient également présents: M. E. Giovannini (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)); M. P. Everaers (Eurostat); M. Y. Ivanov (représentant M. M. Korolev, Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT)); M^{me} L. Laliberte (Fonds monétaire international (FMI)); M. I. Havinga (représentant M. P. Cheung, Division de statistique du Secrétariat de l'ONU); M. M. Belkindas (représentant M^{me} S. Badiee, Banque mondiale); et M. H. Brüngger (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)). M. M. Sheikh (Statistique Canada), M^{me} J. Madans (Centre national pour les statistiques de la santé des États-Unis, pour le point 5 e) de l'ordre du jour), M^{me} M. Bohman (Département de l'agriculture des États-Unis pour le point 2 a) de l'ordre du jour) et M. H. Som (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour le point 2 a) de l'ordre du jour) étaient présents à l'invitation de M^{me} H. Jeskanen-Sundström.

2. Les personnes ci-après ont aidé les membres du Bureau: M. L. Côrtes Neto (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística, Brésil); M. B. Prigly (Statistique Canada); M^{me} H. Vihavainen (Statistics Finlande); M^{me} S. Evinger (Office of Management and Budget des États-Unis); M^{me} M.-J. Santos (Eurostat); et M^{me} T. Luige (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)). M^{me} L. Bratanova, de la CEE, a fait fonction de Secrétaire de la réunion.

II. EXAMEN APPROFONDI DE CERTAINS DOMAINES STATISTIQUES

3. Le Bureau a procédé à un examen approfondi de deux domaines statistiques, à savoir les statistiques agricoles, y compris les forêts et les pêches, et les statistiques de la mesure du coût du travail. Il a également examiné la suite donnée à l'examen approfondi des statistiques de l'environnement et des statistiques culturelles réalisé en février 2008, ainsi que des statistiques sur les revenus, les conditions de vie et la pauvreté réalisé en octobre 2007.

A. Statistiques sur l'agriculture, y compris les forêts et les pêches

Documentation: documents informels ECE/CES/2008/OCT/3 (Eurostat, en coopération avec les États-Unis et le Brésil) et Add.1 (extrait de la base de données sur les activités internationales en matière de statistique) et 2 (CEE).

4. Le Bureau a procédé à l'examen approfondi des statistiques agricoles en se fondant sur un document préparé par Eurostat et sur les observations de la CEE. Les représentants de la FAO et du Département de l'agriculture des États-Unis ont participé à la discussion.

5. La FAO est l'organisme de pointe en matière de statistiques agricoles mondiales. Dans la région de la CEE, les statistiques dans ce domaine sont établies en étroite collaboration avec Eurostat. Une évaluation des travaux statistiques effectués récemment par la FAO a conduit à proposer une modification des activités entreprises. Une priorité plus importante sera accordée

au renforcement des capacités nationales. Afin d'améliorer la coordination des activités statistiques avec la FAO, il a été proposé de créer un poste de directeur de la statistique. La base de données de la FAO comporte désormais une nouvelle méthodologie et la partie consacrée à la diffusion des données a été mise à jour.

6. Le débat a donné lieu aux observations suivantes:

a) L'examen des statistiques agricoles arrive en temps opportun en raison de la crise alimentaire, de la hausse des prix des denrées alimentaires, des changements climatiques, etc. La crise actuelle pourrait permettre de donner une plus grande visibilité aux statistiques agricoles et d'en souligner l'importance;

b) Les statistiques agricoles sont normalement indépendantes et il faudrait à l'avenir les relier davantage aux statistiques d'autres domaines et examiner plus généralement l'ensemble des informations concernant les zones rurales; le lien avec l'environnement et les changements climatiques est particulièrement important;

c) La capacité des pays à produire des statistiques agricoles ainsi que la qualité de ces statistiques ont diminué au cours des dernières années, notamment dans les pays en développement. On pourrait chercher, face à la baisse des ressources, à faire preuve de plus d'efficacité et de plus d'efficience;

d) Les statistiques agricoles concernent pour l'essentiel l'offre, et par conséquent davantage d'informations sont nécessaires sur la demande et sur l'utilisation non alimentaire des produits agricoles;

e) Il arrive souvent que les exploitations agricoles ne figurent pas dans les registres des entreprises commerciales ou, s'il existe des registres distincts pour les exploitations agricoles, que ceux-ci ne sont pas gérés de la même façon que les registres des entreprises commerciales. Cette situation pose problème lors de la constitution de bases d'échantillonnage pour les enquêtes;

f) Dans les pays de la CEI, il existe quelques problèmes d'intégration des statistiques agricoles et des comptes nationaux en raison de la réduction considérable du nombre de tableaux d'entrée-sortie et de la simplification de leur structure;

g) La gouvernance des statistiques agricoles au niveau international doit être améliorée. Un nouveau groupe de travail intersecrétariats devrait être créé avec certains pays et mettre l'accent sur les questions agricoles de base, notamment la qualité;

h) D'autres organisations internationales et d'autres pays devraient aider autant que possible la FAO à retrouver son rôle directeur mondial en matière de statistiques agricoles;

i) Au niveau mondial, les statistiques agricoles concernent principalement le renforcement des capacités. Dans la région de la CEE, la priorité est donnée à l'amélioration de la qualité et du rapport coût-efficacité ainsi qu'au développement de la communication, de la coopération et de la coordination à tous les niveaux (par exemple avec d'autres organismes publics s'occupant de statistiques agricoles, tels que les ministères de l'agriculture) et à l'intégration avec d'autres domaines de la statistique;

j) Il n'existe pas à l'heure actuelle d'instance permettant de débattre de questions de statistiques agricoles au niveau de la CEE (une telle instance n'existe que pour les statistiques sur les forêts);

k) Il existe deux possibilités pour donner une nouvelle impulsion aux activités: élargir le mandat à des questions d'environnement, de prix, etc., ou mettre l'accent sur les statistiques agricoles de base. Un mandat plus large risquerait toutefois d'entraîner une plus grande dispersion des activités. Il a été suggéré de mettre l'accent sur les statistiques agricoles de base et les problèmes au niveau de base, mais d'identifier également les liens avec d'autres domaines statistiques tels que l'environnement, l'eau, l'énergie, l'utilisation des sols, les ressources naturelles, etc.

Conclusions:

7. Eurostat reverra le document en tenant compte des résultats des débats du Bureau. Le CEI-STAT fournira davantage d'informations au sujet de la situation des pays de la CEI (le rapport constituera un additif au document principal). Le document révisé sera affiché sur Internet.
8. Il a été recommandé que la Présidente et certains membres du Bureau et observateurs prennent contact avec Pietro Gennari, le nouveau Directeur de la Division des statistiques de la FAO, afin de lui faire part des préoccupations et de l'appui du Bureau.
9. Les statistiques agricoles, y compris leur intégration avec d'autres domaines statistiques, pourraient faire l'objet d'un futur séminaire de la Conférence, éventuellement en 2010.
10. Eurostat établira le mandat des futurs travaux dans le domaine des statistiques agricoles dans la région de la CEE.
11. Toute activité future concernant les statistiques agricoles devrait tenir compte des résultats de la réunion du Groupe d'experts tenue les 22 et 23 octobre 2008. Eurostat fera rapport sur les résultats de cette réunion et sur le mandat du nouveau Groupe de travail intersecrétariats lors de la réunion de février 2009 du Bureau.

B. Mesure du coût du travail

Documentation: documents informels ECE/CES/2008/OCT/4 (OCDE) et Add.1 (extrait de la base de données) et 2 (CEE).

12. Le Bureau a examiné en détail les statistiques sur le coût du travail en s'appuyant sur un document établi par l'OCDE et sur les observations de la CEE. Le débat a donné lieu aux observations ci-après:

a) Un travail considérable a été réalisé pour mettre en place le cadre pour l'indice du coût du travail dans les pays de l'OCDE. La demande provient essentiellement des banques centrales, qui utilisent ces données pour analyser l'inflation. Si l'on fait exception des banques centrales, la demande n'est pas très importante, et les données ne seraient utiles qu'à un très grand niveau de détail, ce qui suppose un coût important. Toutefois, le partage de données d'expérience dans ce domaine serait utile;

- b) Si des progrès ont été réalisés, il reste encore un long chemin à parcourir pour obtenir les résultats souhaités;
- c) La mesure du nombre d'heures travaillées constitue une priorité;
- d) Il n'y a pas beaucoup d'activités concernant les statistiques des salaires et des revenus, notamment dans les pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne. Toutefois, de nouvelles formes de rémunération et de contrats se font jour. Les comptes nationaux contiennent certes des définitions, mais celles-ci varient fortement d'un pays à l'autre concernant leur application dans le détail;
- e) Les enquêtes sur les salaires ne peuvent être harmonisées en raison de cadres institutionnels différents et de pratiques différentes sur les marchés du travail;
- f) Étant donné que les réunions des statisticiens du travail du Bureau international du Travail (BIT) n'ont lieu que tous les cinq ans, il n'est pas possible de maintenir la norme à jour.

Conclusions:

13. Le Bureau a convenu que ses membres présenteront des observations détaillées par écrit au sujet du document de l'OCDE. La version révisée en fonction de ces observations sera affichée sur Internet. Le CEI-STAT présentera un résumé en anglais de son rapport annuel sur la mesure du coût du travail.

C. Suite donnée à l'examen approfondi des statistiques de l'environnement

Documentation: document informel ECE/CES/2008/OCT/5 (Eurostat).

Le Bureau a examiné deux questions en même temps, à savoir la suite donnée à l'examen approfondi des statistiques de l'environnement et la suite donnée à la mesure du développement durable. Pour le rapport sur le débat consacré au développement durable, voir la section IV.

14. Le Bureau a examiné les statistiques de l'environnement à la suite de l'étude approfondie effectuée en février 2008. Le document établi par Eurostat présente un certain nombre de mesures déjà mises en œuvre ou prévues pour traiter les problèmes apparus lors de l'examen de février.

15. Le débat a donné lieu aux observations ci-après:

- a) Certaines préoccupations ont été exprimées au sujet de la proposition visant à élargir le mandat du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale à la coordination des activités menées au niveau mondial dans le domaine des statistiques de l'environnement, et de la capacité du Comité de s'acquitter de cette nouvelle tâche. La révision du système de comptabilité économique environnementale devrait rester la principale priorité du Comité d'experts;
- b) Il existe certaines tensions entre les statistiques de l'environnement et les statistiques d'autres domaines (par exemple l'énergie) et il serait peut-être temps pour le Comité d'experts de trouver un moyen d'y remédier.

Conclusion:

16. Le Bureau continuera de suivre régulièrement les travaux dans le domaine des statistiques de l'environnement dans la région de la CEE.

D. Suivi de l'examen approfondi des statistiques culturelles

Documentation: document informel ECE/CES/2008/OCT/26.

17. Le Bureau a procédé à un examen approfondi des statistiques culturelles en février 2008. Suite à cet examen, Eurostat l'a informé des mesures prises dans ce domaine.

18. Eurostat a relancé les travaux dans le domaine des statistiques culturelles, bien qu'il ne s'agisse pas d'une question hautement prioritaire. Il a été proposé de créer début 2009 un réseau européen (ESSnet) qui s'occuperait des statistiques culturelles. Il a été convenu que la réunion internationale prévue en mars 2009 devrait être reportée plus tard dans l'année compte tenu de la mise en route du réseau ESSnet et de ses activités. Une conférence sur les statistiques culturelles a par ailleurs été organisée en Amérique latine.

Conclusion:

19. Le Bureau continuera de suivre la situation dans le domaine des statistiques culturelles et a suggéré de reporter plus tard dans l'année la réunion internationale prévue en mars 2009 de façon à tenir compte de la mise en route du projet ESSnet.

E. Suite donnée à l'examen approfondi des statistiques sur le revenu, les conditions de vie et la pauvreté

Documentation: documents informels ECE/CES/2008/OCT/6 (Canada) et ECE/CES/2008/OCT/7 (CEE).

20. Le Bureau a procédé à un examen approfondi des statistiques sur les revenus, les conditions de vie et la pauvreté en octobre 2007. Il a examiné les propositions concernant ses futures activités dans ce domaine préparées par Statistique Canada.

21. Le débat a donné lieu aux observations ci-après:

a) La pauvreté est une question qui intéresse grandement le public. Les données publiées peuvent être interprétées de différentes façons qui ne reflètent pas toujours la réalité. Par conséquent, il serait utile de préciser les concepts et d'intégrer les statistiques du revenu avec les statistiques de dépenses et de répartition de la richesse de façon à obtenir des données qui envoient un message clair et sont davantage comparables;

b) Les services de statistique devraient travailler sur cette question de concert avec les banques centrales et des initiatives telles que la Luxembourg Income Study. La Banque centrale européenne envisage de réaliser des enquêtes sur le patrimoine dans les pays de l'Union européenne. Dans de nombreux pays, il se peut que le travail soit confié à des sociétés privées, ce qui suscite des préoccupations du Bureau au sujet de la validité de l'approche du point de vue de la statistique officielle;

c) Il existe des différences significatives entre les mesures du revenu provenant des comptes nationaux et celles provenant des enquêtes sur les ménages. Il faut chercher à harmoniser les données sur les dépenses et à réconcilier les microdonnées et les macrodonnées;

d) Le FMI souhaiterait établir des bilans par secteur, en particulier concernant le secteur des ménages, et mesurer la richesse; les travaux devraient être pragmatiques et mettre l'accent sur les données, pas sur les concepts;

e) Le CEI-STAT a publié un rapport sur la pauvreté dans les pays de la CEI. De nombreux indicateurs du revenu, de la consommation et de la répartition du revenu qui viennent de différentes sources ne sont pas compatibles. Le CEI-STAT souhaiterait participer à des travaux internationaux sur la répartition du revenu et la richesse.

Conclusions:

22. Il faudrait mettre davantage l'accent sur l'application pratique du Manuel du Groupe de Canberra (tel que décrit dans le document ECE/CES/2008/OCT/6, par. 22 a)), et lancer une initiative plus générale en vue de la mise en place d'un cadre intégré regroupant les statistiques du revenu, des dépenses et de la richesse.

23. Les travaux concernant la mise au point de directives pour l'application du Manuel du Groupe de Canberra devraient tenir compte des progrès récents en matière de mesure du revenu dans certains domaines tels que les loyers fictifs, les avantages en nature, et les plus-values et moins-values de placement. Le Canada, les États-Unis et l'Autriche se sont portés volontaires pour rédiger un projet de mandat d'une équipe spéciale qui serait chargée de ce travail. L'Autriche, le Canada, les États-Unis, Eurostat, l'OCDE et le CEI-STAT souhaiteraient participer à cette équipe spéciale. Tous les autres membres de la Conférence seraient également les bienvenus.

24. Les travaux concernant l'élargissement du champ couvert au niveau mondial pourraient être confiés à un nouveau groupe d'étude dans le cadre de l'ONU. Le Canada examinera cette possibilité avec la Division de statistique du Secrétariat et fera rapport au Bureau lors de la réunion de février 2009. L'OCDE et les États-Unis souhaiteraient participer aux travaux.

III. MÉTHODOLOGIE DES EXAMENS APPROFONDIS DU BUREAU: ÉVALUATION DE LA NOUVELLE MÉTHODE

Documentation: document informel ECE/CES/2008/OCT/8 (CEE).

25. Le Bureau a procédé aux deux derniers examens approfondis selon la nouvelle méthode convenue en février 2007. Il a évalué cette méthode et étudié comment faire rapport sur les examens approfondis à la réunion plénière de la Conférence.

26. Le débat a donné lieu aux observations ci-après:

a) Les résultats des examens approfondis devraient être examinés par la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens de telle sorte que les pays puissent y participer et y contribuer davantage. Plus de temps devra donc être prévu pour les débats (on pourrait pour cela réduire la durée des séminaires);

b) Le fait de demander aux pays de présenter par écrit leurs observations avant la réunion plénière leur donnerait l'occasion d'une réflexion plus poussée sur la question.

Conclusions:

27. Le Bureau a décidé qu'il serait utile d'examiner lors de la réunion plénière de la Conférence, avant les débats lors de ses réunions, les thèmes retenus pour un examen approfondi, ce qui permettra aux membres de la Conférence de faire part de leurs points de vue. Cette nouvelle méthode sera appliquée à titre expérimental lors de la prochaine réunion plénière de la Conférence à l'examen de la diffusion des statistiques. Le secrétariat sollicitera la rédaction d'un document qui servira de base aux débats de la réunion plénière.

28. Le Bureau prendra contact électroniquement avec les membres de la Conférence, avant sa réunion de février 2009, afin d'avoir leurs observations au sujet des résultats des examens des statistiques de l'agriculture et du coût du travail. Les observations de chaque pays seront traitées par le secrétariat de la CEE, qui fera rapport au Bureau en février.

**IV. MESURES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE: MANDAT
DE LA NOUVELLE ÉQUIPE SPÉCIALE**

Documentation: document informel ECE/CES/2008/OCT/9 (Canada).

29. Le Bureau a examiné les travaux futurs dans le domaine du développement durable en s'appuyant sur un document préparé par Statistique Canada. Cette question a été examinée conjointement avec la suite donnée à l'étude approfondie des statistiques de l'environnement.

30. Le débat a donné lieu aux observations suivantes:

a) Les indicateurs ne sont pas utiles s'ils ne sont pas acceptés par les décideurs. Il faut par conséquent veiller à assurer une bonne communication et à mener des consultations. Il serait utile de faire savoir que les indicateurs actuels, par exemple le produit intérieur brut (PIB), ne mesurent que rarement le caractère durable. Le mandat de l'équipe spéciale devrait spécifiquement prévoir des discussions avec les utilisateurs et les responsables politiques;

b) Les indicateurs devraient être validés aussi bien du point de vue statistique (permettent-ils d'obtenir des données?) que du point de vue de leur utilité pour les décideurs;

c) L'analyse des points communs entre les différents indicateurs a montré que certains indicateurs servant à l'élaboration des politiques étaient compatibles avec la méthode fondée sur le capital;

d) Les travaux devraient également porter sur les questions non réglées dans le précédent rapport, à savoir le capital humain et le capital social;

e) Les travaux devraient mettre l'accent sur les indicateurs utiles pour chaque pays et sur la comparabilité dans le temps, et non pas tant sur la comparabilité entre les pays.

Conclusions:

31. Le secrétariat tiendra compte des observations du Bureau et préparera, avec Statistique Canada, un mandat plus détaillé ainsi que les grandes lignes d'un programme de travail. Le document sera d'abord examiné avec Eurostat et l'OCDE, puis par voie électronique avec l'ensemble des membres du Bureau, le but étant de parvenir à un accord avant la réunion de février 2009.

V. PROGRAMME STATISTIQUE DE LA CEE POUR 2009

Documentation: documents informels ECE/CES/2008/OCT/10 et Add.1 et 2 (CEE).

32. Le Bureau a examiné le projet de programme statistique de la CEE pour 2009, en s'intéressant principalement aux activités nouvelles ou qui ont été considérablement modifiées par rapport au programme de 2008. Les différents groupes directeurs et équipes spéciales concernés par les nouvelles activités ou les activités modifiées ont également été examinés.

A. Statistiques de l'environnement

Documentation: document informel ECE/CES/2008/OCT/11 (CEE).

33. Une nouvelle activité est prévue pour aider les pays membres de la CEI et les pays d'Europe du Sud-Est à renforcer leurs activités de collecte de données environnementales, à définir des indicateurs environnementaux et à encourager la comparabilité des statistiques de l'environnement. Il s'agit d'une activité commune avec la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE. Le Bureau a approuvé la décision tendant à créer une équipe spéciale intersectorielle commune sur les indicateurs environnementaux. Étant donné qu'il s'agira d'une équipe commune, cette proposition doit encore être approuvée par l'autre comité sectoriel concerné, à savoir le Comité des politiques de l'environnement de la CEE.

34. Eurostat a invité la CEE à suivre les travaux du «Groupe des quatre» de l'Union européenne (Eurostat, Agence européenne pour l'environnement, Direction générale de l'environnement et Direction générale du Centre commun de recherche) afin de voir comment évoluent les travaux de l'Union européenne et des pays de la CEI dans le domaine des indicateurs environnementaux.

B. Statistiques liées aux changements climatiques

35. Le secrétariat de la CEE a proposé une nouvelle activité consacrée aux statistiques liées aux changements climatiques, en particulier aux inventaires d'émissions administrés par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

36. Le débat a donné lieu aux observations suivantes:

a) Il faut examiner les directives pour la compilation des inventaires d'émissions du point de vue des statistiques officielles. Il existe plusieurs problèmes. Par exemple, les émissions liées au transport maritime et aérien sont exclues. Les calculs reposent sur les quantités de

combustibles vendues, ce qui aboutit à des valeurs exceptionnellement élevées pour les pays dont les achats transfrontières sont importants;

b) Le réexamen complet des directives pour la compilation des inventaires d'émissions est une tâche extrêmement ambitieuse qui demandera des connaissances très techniques;

c) Les classifications utilisées pour les inventaires des émissions sont différentes des classifications statistiques. Il serait très utile que le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adopte les classifications statistiques de sorte que les données puissent être échangées avec les organismes statistiques;

d) La portée de toute nouvelle activité future devrait être définie compte tenu des résultats de la Conférence sur le changement climatique, le développement et les statistiques tenue à Séoul les 11 et 12 décembre 2008 et des plans d'action au niveau mondial.

Conclusions:

37. Le Bureau a appuyé le principe consistant à entreprendre certains travaux dans le domaine des statistiques relatives aux changements climatiques, mais a vivement recommandé d'en limiter le champ. Ces travaux devraient avoir un champ bien défini et produire un résultat utile dans un temps limité. Le secrétariat reformulera le descriptif d'activité figurant dans le programme statistique afin de tenir compte des observations du Bureau. Le Bureau se prononcera sur la nature exacte des travaux après l'examen de cette question lors de la réunion prévue en Corée en décembre 2008 et au vu du document qui sera communiqué à la Commission de statistique de l'ONU en février 2009.

C. Statistiques des migrations

Documentation: documents informels ECE/CES/2008/OCT/12 et Add.1 et 2.

38. Le Bureau a examiné les plans concernant les travaux du Groupe directeur sur les statistiques des migrations et de l'Équipe spéciale chargée de la mesure de l'immigration.

39. Le débat a donné lieu aux observations ci-après:

a) Les statisticiens ne peuvent imposer une définition commune de la durée de séjour étant donné qu'ils n'exercent pas de contrôle sur les sources administratives des données concernées; toutefois, la question de l'impact des différentes définitions utilisées dans les divers pays est une question importante qu'il convient de porter à l'attention des décideurs. L'intégration avec les sources de statistiques pourrait contribuer à la comparabilité;

b) La durée de douze mois est une durée clef, non seulement pour les statistiques des migrations mais aussi pour de nombreuses autres statistiques. Elle devrait être conservée pour la définition des migrations à long terme;

c) Les différences de définition de la notion de résidence posent problème pour la mesure des migrations. Ainsi, une personne peut être résidente de plusieurs pays en même temps;

d) L'un des moyens d'améliorer les statistiques sur les migrations consisterait à accorder une plus grande attention à la mesure des stocks, et d'utiliser les enquêtes sur la population active et les recensements pour mesurer les flux;

e) Il serait utile d'avoir une définition des différents types de migration à court terme en fonction des motifs de migration.

Conclusions:

40. Le Bureau a approuvé le mandat de l'Équipe spéciale sur l'analyse des estimations des migrations internationales à partir de différentes définitions concernant la durée du séjour, en tenant compte toutefois des observations formulées lors des débats. Eurostat a fait part de son intérêt à participer à l'Équipe spéciale.

41. Les Directives sur l'utilisation et la diffusion des données sur l'immigration internationale en vue de faciliter leur utilisation pour améliorer les données sur l'émigration des pays d'origine feront l'objet de consultations électroniques après la réunion. Le résultat de ces consultations sera présenté au Bureau en février 2009, et le projet final de directives sera soumis à la Conférence en juin 2009 pour approbation.

D. Projections démographiques

42. Le projet de mandat d'une équipe spéciale chargée d'élaborer un recueil de pratiques en matière de projections démographiques a été examiné en février 2008. Étant donné qu'à cette date seul un pays s'était porté volontaire, la date limite de participation a été reportée.

43. Compte tenu du nombre limité d'offres de participation reçues, le Bureau a décidé de ne pas créer d'équipe spéciale. La CEE continuera de participer aux activités en matière de projections démographiques en tant que coorganisateur, avec Eurostat, de la réunion qui sera consacrée à cette question en 2010, ce qui permettra aux pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-change d'y participer également. Aucune activité en matière de projections démographiques n'est prévue dans le programme pour 2009.

E. Statistiques de la santé

Documentation: document informel ECE/CES/2008/OCT/21 (Groupe directeur de la Conférence des statisticiens européens sur la mesure de l'état sanitaire).

44. Le Bureau a examiné la question de la coordination des statistiques de la santé en s'appuyant sur un rapport concernant les travaux du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités, de l'Équipe spéciale CEE/OMS/Eurostat sur l'état sanitaire («l'Initiative de Budapest») et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de la santé. Il a souligné combien il importait de coordonner et de relier les activités du Groupe de Washington et de l'Initiative de Budapest et a pris note des progrès en ce sens. La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a fait part de son intérêt à participer aux travaux de l'Initiative de Budapest.

45. Le Bureau s'est félicité des progrès réalisés au niveau international en matière de statistiques de la santé.

F. Gestion des systèmes d'information statistique

46. Activité 8.1: L'activité «Gestion des systèmes d'information statistique (SMIS)» du programme statistique pour 2009 comporte une proposition de nouvelle activité destinée à faciliter la mise en commun de logiciels entre organismes nationaux et internationaux de statistique. L'objectif à court terme consiste à fournir des informations et divers logiciels (par l'intermédiaire de l'Observatoire du logiciel libre et du portail de référentiels de la Commission européenne). Il est en outre proposé de créer un conseil consultatif pour les activités à plus long terme de convergence entre les architectures, les plates-formes et les solutions en matière de technologies de l'information. Le Bureau a débattu de la proposition.

47. Le débat a donné lieu aux observations suivantes:

a) Pour que le portail soit un succès, sa gouvernance doit être soigneusement conçue et les contributeurs devraient être encouragés à mettre leurs logiciels à disposition. Il existe plusieurs exemples de portails conçus à partir de la base et qui comportent des directives et des règles en matière de contrôle de qualité. De plus, une masse critique d'utilisateurs/contributeurs est importante pour le succès du projet;

b) Le simple fait d'avoir des logiciels disponibles ne garantira pas leur utilisation. Il faudra également régler les questions de développement, d'appui et de formation, parce que dans de nombreux cas les concepteurs des logiciels ne disposeront pas des ressources nécessaires pour fournir un appui;

c) Il faudra peut-être mettre au point de nouvelles architectures avec des outils et des environnements de métadonnées standard de telle sorte que les composantes des systèmes puissent être obtenues sur le marché libre;

d) Certains pays mettent en place des architectures informatiques communes à plusieurs organismes publics. Dans ce cas, l'utilisation de logiciels mis au point par des organismes d'autres pays pourrait être difficile.

Conclusions:

48. Le Bureau a convenu que la question de la gestion et du partage des logiciels statistiques devrait être abordée d'un point de vue stratégique et réglée au niveau de la gestion. Il a demandé au Groupe directeur sur la gestion des systèmes d'information statistique de préparer un document sur les problèmes qui se posent en la matière en vue de sa réunion de février 2009 à laquelle le Président du Groupe directeur sera invité à participer. Le mandat du Groupe pourra être modifié à l'issue des travaux du Bureau en février.

49. Le Bureau a considéré qu'il importait de faire participer les responsables des services statistiques aux débats sur la gestion des technologies de l'information. Ce thème pourrait faire l'objet d'un séminaire de la Conférence des statisticiens européens.

50. En ce qui concerne les préoccupations exprimées au sujet des plans de Statistics Sweden de sous-traiter l'exploitation du logiciel PC-Axis, le Bureau a estimé qu'il importait de trouver une solution pour répondre aux préoccupations des services de statistique des pays développés comme des pays moins développés et de garantir l'utilisation à long terme du logiciel.

G. Contribution de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe au portail de base de données du système des Nations Unies

51. Le Bureau a examiné l'activité proposée par la CEE concernant la contribution de cette dernière au portail UNData des bases de données du système des Nations Unies. Le débat a donné lieu aux observations suivantes:

a) Cette initiative devrait être considérée du point de vue des technologies modernes: il n'est pas possible de stocker dans une seule base de données des copies de toutes les données et métadonnées internationales;

b) L'application doit être conforme à la norme SDMX pour l'échange de données et de métadonnées statistiques;

c) Le projet doit être examiné à plus large échelle en raison de ses implications pour d'autres organisations internationales qui disposent de bases de données en ligne, et pour les services de statistique à l'origine des données.

Conclusions:

52. Le Bureau a approuvé la participation du secrétariat de la CEE à UNData.

53. À la suite de la réunion du Bureau, le Directeur de la Division de statistique du Secrétariat a proposé de fournir plus de détails sur UNData lors de la réunion d'octobre 2009.

H. Coopération technique

Documentation: document informel ECE/CES/2008/OCT/20.

54. En février 2006, le Bureau avait demandé au secrétariat de la CEE de mener des enquêtes périodiques au sujet de la coopération technique dans le domaine des statistiques en Asie centrale. Le secrétariat a présenté les résultats de la deuxième enquête réalisée en 2008. La contribution du Comité inter-États de statistique de la CEI avait été reçue après que le document ait été finalisé et ne figurait donc pas dans la version examinée par le Bureau.

55. Le débat a donné lieu aux observations ci-après:

a) Il y a une erreur dans le document concernant l'assistance technique apportée par les institutions de l'Union européenne: Eurostat ne fournit pas d'assistance technique mais des conseils techniques à d'autres services de la Commission européenne;

b) La question se pose de savoir si les enquêtes de la CEE devraient également concerner l'Azerbaïdjan, pays voisin de l'Union européenne et pour lequel les activités techniques sont coordonnées par cette dernière;

c) Les projets mentionnés au paragraphe 42 sont des projets indépendants financés par des pays conjointement avec la Banque mondiale. Lorsqu'il existe un accord de partenariat entre la Banque mondiale et les pays, le rôle de la Banque devrait être précisé;

d) Il ne sera plus utile d'effectuer des enquêtes périodiques au sujet de l'assistance technique en matière de statistiques en Asie centrale une fois que l'initiative Paris 21 portera sur le monde entier.

Conclusions:

56. Le secrétariat corrigera le document comme indiqué ci-dessus.

57. Il n'est pas utile de présenter au Bureau un document aussi détaillé et aussi long. À l'issue de la prochaine enquête, le secrétariat devrait donc présenter un rapport plus concis contenant un résumé de l'analyse des résultats.

I. Autres questions liées au programme statistique de 2009

Conclusions:

58. Le Bureau a approuvé le programme statistique pour 2009 compte tenu des observations ci-dessus. Le secrétariat finalisera le texte du programme et l'adressera pour information à tous les membres de la Conférence. Le programme sera présenté pour approbation au Comité exécutif à sa réunion du 21 novembre.

**VI. ÉVALUATION DE LA CINQUANTE-SIXIÈME RÉUNION PLÉNIÈRE
DE LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS;
RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION
DES SÉMINAIRES DE LA CONFÉRENCE**

Documentation: documents informels ECE/CES/2008/OCT/14 et 15 (CEE).

59. Les résultats de l'examen des questionnaires d'évaluation de la réunion plénière de 2008 ont été présentés pour information. Le Bureau a examiné la version révisée des recommandations pour l'organisation des séminaires de la Conférence des statisticiens européens.

60. Le débat a donné lieu aux observations suivantes:

a) Les séminaires ont notamment pour but de susciter le débat et le dialogue. Il faut donc prévoir suffisamment de temps pour la discussion. Les organisateurs sont chargés d'assurer l'orientation des débats;

b) L'organisateur fera également fonction d'animateur;

c) L'organisateur/animateur devrait fonder sa présentation sur les communications invitées et ne pas fonder sa propre communication sur le résumé des travaux;

- d) La limite des deux ou trois communications sollicitées par session devrait être strictement respectée;
- e) Les recommandations devraient mentionner la possibilité pour les pays de présenter des communications;
- f) Il existe quelques contradictions entre les points V a) et VII c).

Conclusion:

61. Le Bureau a approuvé les recommandations avec les observations ci-dessus.

**VII. PRÉPARATIFS DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE 2009 DE
LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS**

**A. Description générale du séminaire sur les questions stratégiques
dans le domaine des statistiques sur les entreprises**

Documentation: document informel ECE/CES/BUR/2008/OCT/16 (Canada et Eurostat).

62. Le Bureau a examiné le document préparé par le Canada et Eurostat. Le débat a donné lieu aux observations suivantes:

- a) La session 1 devrait porter sur les questions stratégiques en rapport avec les thèmes visés aux paragraphes 4 a) à 4 f) et le débat devrait intervenir entre les directeurs de services de statistique et non entre experts;
- b) La session devrait traiter des statistiques recueillies auprès d'entreprises (c'est-à-dire ne pas se limiter aux statistiques sur les entreprises). Par exemple, elle devrait également concerner les données liées à l'environnement et au développement durable, au travail (travail décent, conditions de travail), à l'innovation, etc.;
- c) La session 1 englobe des thèmes disparates qui n'ont pas de lien entre eux et il sera par conséquent difficile d'organiser un débat cohérent;
- d) La session pourrait aborder les conséquences de la crise financière/économique actuelle concernant les informations recueillies (secteur financier, services, etc.);
- e) Il serait souhaitable que le principal orateur ne soit pas un représentant d'une banque centrale, parce que les banques centrales ne s'intéressent qu'à une partie des statistiques concernant les entreprises;
- f) La session 2 ne devrait pas porter sur des communications déjà examinées lors de la réunion de l'Association internationale pour les statistiques officielles à Shanghai et de la Conférence des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique des pays membres de l'Union européenne tenue à Vilnius. Un document faisant la synthèse des résultats de la réunion de Vilnius pourrait remplacer les communications actuellement proposées. La session 2 devrait aller plus loin et porter sur des questions plus opérationnelles et plus pratiques en rapport avec les problèmes identifiés lors des deux réunions;

- g) On pourrait examiner de quelle façon faire face à l'évolution de la charge imposée au répondant au cours du temps;
- h) Il importe d'éviter tout chevauchement entre les sessions;
- i) L'ordre des sessions pourrait être modifié, et les séminaires pourraient débiter par une synthèse des réponses fournies s'agissant de la question de la charge;
- j) Le séminaire pourrait être raccourci et une partie du temps ainsi dégagé pourrait être consacrée aux examens approfondis effectués par le Bureau de la Conférence.

Conclusions:

63. Les contributions ci-après ont été proposées:

- a) OCDE: nouvelles méthodes d'obtenir des données sur l'entrepreneuriat (par exemple au moyen des bilans des entreprises privées) et question connexe de la concurrence entre sources officielles et autres sources de données;
- b) OCDE: informations qu'il est nécessaire d'obtenir des entreprises pour analyser l'innovation;
- c) Finlande: limitation de la charge pour les répondants grâce aux registres commerciaux et aux données administratives (voir par. 18 et 20 ci-dessus).

64. D'une manière générale, il a été convenu que le séminaire ne devrait pas être une répétition des débats récemment tenus au niveau international concernant la réduction de la charge pour les répondants (Shanghai et Vilnius), mais aller plus loin. Les organisateurs réviseront les grandes lignes du séminaire sur la base des observations formulées par le Bureau et les présenteront lors de la réunion de février 2009 du Bureau.

B. Description générale du séminaire: «Concilier, d'une part, les principes de l'autonomie et de la responsabilité professionnelle et, d'autre part, le mandat consistant à produire des données utiles pour les politiques»

Documentation: document informel ECE/CES/BUR/2008/OCT/17 (Irlande).

65. Le Bureau a examiné le document préparé par l'Irlande et considéré qu'il était très bon. Le débat a donné lieu aux observations suivantes:

- a) Il faudrait également faire porter la discussion sur certaines expériences hors d'Europe;
- b) Le séminaire pourrait examiner comment délimiter les statistiques officielles, étant donné qu'il n'existe pas d'interprétation commune de cette question;
- c) Il serait utile de faire participer des experts n'appartenant pas au domaine de la statistique officielle, par exemple des experts d'un organisme de sondage, d'un organisme d'analyse économique, etc.;

d) Session 2, partie B: il faudrait établir soigneusement la différence entre la collecte de données sur des opinions et sur des mesures subjectives (par exemple, la santé);

e) Session 2, partie C: la question porte sur les interactions entre statistiques et registres administratifs, mais cela ne concerne partiellement la statistique. Le débat risque de s'orienter sur l'utilisation des registres administratifs, ce qui n'est pas le thème du séminaire;

f) La session 2, partie C, pourrait être étendue à la gestion de la coopération entre propriétaires et administrateurs des sources administratives et aux dispositions juridiques pertinentes;

g) À cet égard, on pourrait également chercher à savoir pourquoi certains pays possèdent des registres et d'autres non;

h) Session 3: d'après l'enquête effectuée par la Division de statistique, le principe fondamental 4 («Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques») n'est pas facile à appliquer; il s'agit de savoir dans quelle mesure les organismes de statistique devraient intervenir dans le débat en cas d'usage abusif des données.

Conclusions:

66. L'OCDE a proposé d'établir un document sur l'utilisation des outils dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour faire participer la population et les experts au débat sur la statistique. Eurostat a offert de préparer pour la session 1 un document sur son expérience concernant le protocole relatif à l'impartialité. Le Brésil a offert de contribuer à la session 3.

67. Le Bureau a convenu qu'il était important de maintenir un équilibre géographique entre les auteurs des contributions, et qu'il serait par conséquent souhaitable d'obtenir des contributions des pays de la CEI.

68. L'Irlande tiendra compte des suggestions du Bureau et présentera une version révisée du programme du séminaire lors de la réunion de février 2009.

C. Préparation de la réunion officielle de 2009 de la Conférence des statisticiens européens: projet d'ordre du jour

Documentation: document informel ECE/CES/BUR/2008/OCT/18 (CEE).

69. Les observations et suggestions ci-après ont été formulées concernant le projet d'ordre du jour:

a) Il faudrait consacrer davantage de temps à l'examen du *Manuel des études de victimisation* et au cadre général pour la mesure de la qualité de l'emploi;

b) Environ une heure devrait être consacrée à l'un des thèmes ayant fait l'objet d'un examen approfondi avant que le Bureau n'examine la question; la discussion devrait s'appuyer sur un document thématique, être structurée de manière appropriée et porter sur des questions intéressantes les responsables de la statistique;

c) La durée de l'un des séminaires pourrait être réduite afin de laisser plus de temps pour le débat sur les sujets ayant fait l'objet d'un examen approfondi;

d) Le FMI serait prêt à présenter en juin un examen approfondi des statistiques de finances publiques, budgétaires et du secteur public. Si le document est examiné lors de la réunion plénière, le thème pourrait être abordé du point de vue des directeurs des services de statistique afin d'éviter que la discussion ne soit trop technique, ce qui n'est pas le but de la réunion plénière;

e) Le rapport d'activité sur la mondialisation ne sera pas présenté lors de la réunion plénière de 2009.

Conclusions:

70. Le secrétariat sollicitera un document sur la diffusion, qui servira au débat lors de la réunion plénière.

71. Les résultats des examens approfondis des statistiques de l'agriculture et des statistiques du travail feront l'objet de consultations électroniques entre l'ensemble des membres de la Conférence avant février. Le Bureau décidera en février 2009 de la façon dont ces résultats seront présentés lors de la réunion plénière de juin 2009.

72. La question de l'élection des nouveaux membres du Bureau sera inscrite à l'ordre du jour. Le Bureau adoptera l'ordre du jour définitif en février 2009.

VIII. PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DANS LE CADRE DE L'INTÉGRATION DES DONNÉES RÉALISÉE À DES FINS STATISTIQUES – PROJET DE PRINCIPES

Documentation: document informel ECE/CES/BUR/2008/OCT/19 (Australie).

73. Le Bureau a examiné le projet de principes et de lignes directrices relatifs à la confidentialité et au respect de la vie privée dans le cadre de l'intégration des données statistiques qui devrait être présenté pour approbation lors de la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens de 2009.

74. Le débat a donné lieu aux observations suivantes:

a) Le document est par trop négatif au sujet de l'intégration des données;

b) Les lignes directrices devraient définir plus précisément la notion de projet d'intégration des données. Certains pays regroupent de manière routinière les données provenant de différentes sources et il est dans ces conditions impossible d'appliquer l'ensemble des principes;

c) Le nombre de principes est peut-être trop important: par exemple, le Canada estime qu'il suffit de se pencher sur quatre points: l'intérêt du projet; les défis/coûts/problèmes; la diffusion publique de l'information; et la façon d'envisager une révision des politiques et de la législation si elles ne permettent pas l'intégration des données;

d) Une autre possibilité consiste à s'intéresser essentiellement aux deux principaux problèmes, à savoir: 1) les données recueillies dans un domaine peuvent-elles être utilisées dans un autre domaine statistique? et 2) l'utilisation à des fins statistiques de données collectées par les pouvoirs publics à des fins administratives ne constitue-t-elle pas une atteinte à la vie privée?

e) Dans le cas des pays de l'Union européenne, la législation communautaire contient un certain nombre de dispositions générales qui s'appliquent également aux questions de confidentialité liées à l'intégration des données. Par conséquent, les lignes directrices pourraient être plus utiles à des pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne et à des pays qui n'abordent que depuis peu les questions liées à l'intégration des données;

f) Étant donné que les lignes directrices complètent les directives concernant l'accès aux microdonnées et les questions de confidentialité, elles devraient également porter sur la question de l'accès aux données, c'est-à-dire si les principes régissant cet accès doivent être les mêmes dans les deux cas ou s'il faut adopter une approche plus restrictive;

g) Le principe 2c doit être précisé;

h) Principe 4f: la confidentialité est tout aussi importante pour les particuliers que pour les entreprises;

i) Le principe 5 devrait être précisé et tenir compte des différences entre microdonnées provenant des ménages et des entreprises;

j) Principes 5 et 6: des doutes ont été exprimés quant à l'intérêt de ces principes;

k) Principe 7a: tous les utilisateurs devraient avoir accès à la même base, quel que soit le financement;

l) Principe 7f: qui devrait examiner les travaux d'intégration des données? Il pourrait être difficile de trouver une personne possédant l'autorité nécessaire;

m) Principe 7g: ce principe est trop restrictif. Les données collectées ne peuvent pas toujours être détruites (par exemple, dans certains pays les données de recensement constituent un ensemble de données intégrées), et il pourrait donc être nécessaire de détruire la clef utilisée pour assurer le lien entre les données plutôt que les données elles-mêmes;

n) Principe 9: ce principe n'est pas adapté dans le cas de pays qui procèdent quotidiennement à l'intégration de données. Il serait plus important de rendre publiques les dispositions législatives de base sur lesquelles repose cette intégration et les informations générales au sujet de l'utilisation et de l'interconnexion des sources de données de base.

Conclusions:

75. L'Équipe spéciale tiendra compte des observations formulées et préparera une nouvelle version des principes et lignes directrices pour la réunion de février 2009 du Bureau. La Finlande a proposé d'aider à formuler le texte. L'ensemble des membres de la Conférence seront consultés avant que les lignes directrices ne soient soumises pour approbation à la Conférence.

**IX. PRATIQUES RELATIVES À LA COMMUNICATION DE DONNÉES
PAR LES SERVICES DE STATISTIQUE**

76. La Lettonie a fait part au Bureau des résultats de la suite donnée à l'enquête sur les pratiques relatives à la communication de données par les services de statistique réalisée début 2008, et pour laquelle elle a reçu de nouvelles informations détaillées d'Eurostat et de certains pays. Il existe un intérêt pour la poursuite des travaux dans ce domaine, voire pour l'organisation d'un atelier. Deux options sont possibles concernant la poursuite des travaux: soit mettre l'accent sur les mesures quantitatives, soit étudier la façon dont les pays mesurent l'efficacité de l'utilisation des ressources.

77. Eurostat mène plusieurs activités dans ce domaine dans le cadre général de la qualité. Toutefois, les pays membres de la CEE qui n'appartiennent pas à l'Union européenne pourraient avoir besoin d'une aide pour mesurer la performance de leurs services de statistique, notamment la production de données. Les pays de la CEI ont fait part de leur intérêt pour ces travaux.

Conclusion:

78. Le Bureau a décidé qu'il n'était pas nécessaire pour l'instant de poursuivre les activités dans ce domaine. La question de la mesure de la production des services de statistique sera maintenue sur la liste des questions auxquelles donner suite. Le Bureau pourra revenir sur cette question s'il existe une demande des pays.

**X. RÉSULTATS DU FORUM SUR LES RESSOURCES HUMAINES
ET LA FORMATION**

Documentation: documents informels ECE/CES/BUR/2008/OCT/25 (CEE) et Add.1 (Canada).

79. Le Bureau a été informé des résultats du Forum sur les ressources humaines et la formation organisé du 3 au 5 septembre 2008 à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine).

80. Les réactions des participants ont été très positives. Le Bureau a remercié le Canada, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République tchèque de l'excellente organisation du Forum. La réunion a recommandé de poursuivre les travaux dans ce domaine et a proposé des thèmes à cet effet.

Conclusions:

81. Le Bureau a estimé que les futurs travaux devraient mettre l'accent sur les points suivants: i) les compétences en matière de statistiques officielles; ii) la formation; et iii) comment attirer et conserver du personnel dans les services de statistique. Eurostat dispose d'une équipe spéciale sur les profils de compétence pour les statistiques officielles et souhaiterait participer aux travaux dans ce domaine. Ces travaux devraient avoir un calendrier précis et déboucher sur des résultats concrets. Éventuellement, une réunion sur les ressources humaines pourrait être organisée en 2010.

82. Le secrétariat préparera, en consultation avec le Comité d'organisation, une proposition plus concrète pour examen par le Bureau à sa réunion de février 2009.

**XI. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS STATISTIQUES DU COMITÉ
INTER-ÉTATS DE STATISTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ
D'ÉTATS INDÉPENDANTS**

Documentation: documents informels ECE/CES/BUR/2008/OCT/27 et Add.1 (CEI-STAT).

83. Le Comité inter-États de statistique de la CEI a décrit son organisation et présenté ses diverses activités.

84. Le rôle de la CEI par rapport à ses divers organes a été expliqué. Le Comité inter-États de statistique a principalement pour tâche de coordonner les activités statistiques des pays de la CEI, d'encourager la réforme de la statistique, d'élaborer des normes, de formuler des recommandations, de diffuser et d'échanger des informations statistiques et d'analyser les processus socioéconomiques de la CEI.

85. La réforme des statistiques dans les pays de la CEI nécessite de mettre les méthodes statistiques et comptables en conformité avec les normes internationales. Une attention considérable a été accordée pour ce qui est d'aider les pays de la CEI à appliquer le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 ainsi que les normes concernant les statistiques financières, les statistiques des finances publiques, les statistiques commerciales, les statistiques du travail, les recensements de population et les classifications internationales. Les domaines prioritaires des futurs travaux seront l'adoption du SCN 2008, l'amélioration des méthodes de compilation de l'indice des prix à la consommation et la préparation des recensements de 2010. Le Comité poursuivra ses travaux en rapport avec le Programme international de comparaison dans le cadre de la prochaine série de comparaisons au niveau mondial, qui se déroulera probablement en 2011.

86. En 2006, le Comité a été chargé d'établir des prévisions à court terme et à moyen terme pour les principaux indicateurs macroéconomiques. Il gère par ailleurs une base de données statistiques commune et un site Web en russe et en anglais. Il coopère activement avec d'autres organismes internationaux tels que l'OCDE, Eurostat, le FMI, la Banque mondiale, Paris21, etc.

Conclusions:

87. Avec la présentation par le Comité inter-États de statistique de la CEI, toutes les organisations internationales membres du Bureau de la Conférence des statisticiens européens ont désormais présenté leurs activités. Étant donné que cinq ans se sont écoulés depuis la première présentation (par le FMI en 2003), il pourrait être nécessaire d'avoir des informations actualisées de la part d'organisations qui ont présenté leurs activités par le passé; le Bureau pourrait également inviter d'autres organisations à présenter leurs activités. Il choisira à l'occasion de consultations électroniques l'organisation qui fera une présentation lors de sa réunion d'octobre 2009.

**XII. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE FÉVRIER 2009
DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE DE L'ONU**

Documentation: document informel ECE/CES/BUR/2008/OCT/22 (Division de statistique de l'ONU).

88. La Division de statistique de l'ONU a présenté l'ordre du jour provisoire de la quarantième session de la Commission de statistique, qui se tiendra à New York du 24 au 27 février 2009. Toute observation au sujet de l'ordre du jour provisoire sera communiquée à la Division.

XIII. SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Documentation: document informel ECE/CES/BUR/2008/OCT/23 (CEE).

89. Une note sur la suite donnée aux décisions prises par le Bureau et la Conférence a été présentée pour information.

90. Eurostat met actuellement à jour la liste des groupes de travail et a contacté la Division de statistique afin d'afficher cette liste sur le site Web de l'ONU. Il mettra la liste régulièrement à jour.

91. L'examen approfondi des statistiques des finances publiques, budgétaires et du secteur public, ainsi que des questions de publication, communication et diffusion, sera reporté à octobre 2009. Il n'y aura qu'un seul examen approfondi en février 2009, à savoir sur les statistiques du logement (document à préparer par la Pologne).

92. Les statistiques culturelles seront maintenues sur la liste des questions auxquelles donner suite.

**XIV. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE
DES STATISTICIENS EUROPÉENS ET DATE ET LIEU
DES PROCHAINES RÉUNIONS**

Documentation: document informel ECE/CES/BUR/2008/OCT/24 (CEE).

93. La CEE a présenté un document sur l'organisation des réunions du Bureau, décrivant dans ses grandes lignes le cycle d'activités de la Conférence et du Bureau tout au long de l'année. Le débat sur la fréquence des réunions du Bureau a été reporté à février 2009. Le secrétariat

a été prié de préparer un exemple d'ordre du jour d'une réunion si le Bureau ne devait se réunir qu'une fois par an.

94. La prochaine réunion aura lieu les 2 et 3 février 2009 à Genève. La réunion d'octobre 2009 est provisoirement prévue les 15 et 16 octobre.

95. L'Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística du Brésil a offert d'accueillir à Rio de Janeiro la réunion du Bureau d'octobre 2009. Les membres du Bureau étudieront s'il est possible d'organiser la réunion au Brésil et feront part de leurs conclusions en février 2009.

96. La Banque mondiale a également offert d'organiser une prochaine réunion du Bureau.

XV. QUESTIONS DIVERSES

97. Le Bureau a sélectionné les documents qui seront affichés sur Internet.
